

VERSOLS ET LAPEYRE - Commune
Délibération du Conseil Municipal
Séance ordinaire du mardi 17 décembre 2024

Date de la convocation: 03/12/2024

Date d'affichage :03/12/2024

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants: 9

Non votants :0

Pour :9

Contre : 0

Abstention : 0

dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie Salle du Conseil sous la présidence de Marc DESOTEUX,

Présents : Marc DESOTEUX, Henri CABANES, Guillaume JEAN, Audrey VAYSSIERE, Bernard BOULLOT, Sandrine CAMBON, Jean-Pierre HERVAS, Sandrine HAUTCLOCQ, Françoise NORMAN

Représentés:

Excusés:

Absents: François RICARD

Secrétaire de séance: Henri CABANES

DE 2024 050

Objet: Tarifs de l'eau et de l'assainissement facturation 2025 -

Pour répondre à la modification des tarifs de l'Agence de l'eau, Monsieur le Maire suggère au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour la facturation 2025

AGENCE DE L'EAU

- Redevance sur la Consommation d'eau potable (eau) **0.32 €/m³** exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable : **0.07 €/m³**
- Redevance pour performance des réseaux d'assainissement : **0.105 €/m³**
- Redevance Prélèvement sur la ressource **0.053 €/m³**

EAU:

- Abonnement:
 - compteur : **50 €**
- Consommation :
 - de 0 à 120 m³ : **1.30 €/m³**
 - A partir de 121 m³ : **0.90 €/m³**
- Branchement : **750 € moins de 5 m de distance, si plus l'intégralité sera supportée par le propriétaire**

Tout dépassement de distance sera soumis à une évaluation de la commune et transmis pour avis au demandeur.

ASSAINISSEMENT

- Abonnement : **90 €**
- Tarif : **1.20 €/m³**
- Branchement : maison neuve : **2 000 €**
- Branchement : participation autres maisons : **1000 € moins de 5 m de distance si plus l'intégralité sera supportée par le propriétaire.**

Tout dépassement de distance sera soumis à une évaluation de la commune et transmis pour avis au demandeur.

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs applicables pour la facturation 2025 et qui seront affichés en mairie .

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire

Marc DESOTEUX

Le secrétaire de séance

